

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1876

Artikel: Réforme du gouvernement : gare à l'effet grossissant
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

crédible pour la prochaine législature, que les partis décidés à jouer le jeu de la concordance devraient négocier à l'appui de leurs prétentions électorales pour l'automne 2011.

Cela fait beaucoup de

conditionnels mais, quoi qu'on en dise, les événements récents ne pourront demeurer sans conséquences. Ils ont trop entaché l'image des élus fédéraux, au gouvernement comme au Parlement, pour que les députés ne comprennent pas

l'urgente nécessité de se ressaisir. Une vacance multiple au Conseil fédéral en décembre prochain leur en offrirait une belle occasion, à ne manquer sous aucun prétexte de politique partisane ou personnelle.

Réforme du gouvernement: gare à l'effet grossissant

Jean-Daniel Delley • 8 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14588>

Au-delà des péripéties, un rappel des termes du débat

Crise financière, sauvetage d'UBS, otages libyens, les récents événements ne manquent pas qui témoigneraient de l'indigence gouvernementale.

Communication déficiente, bisbilles entre les membres de l'exécutif, hésitations et propos contradictoires, accusations mutuelles, remarques assassines: il est vrai, le collège gouvernemental ne donne pas toujours une image flatteuse du pilote de la barque helvétique. Une image que par ailleurs les médias, en particulier la presse dominicale, se complaisent à noircir.

Voilà qui relance le débat sur la réforme du gouvernement, une réforme conduite bien timidement et même à contre-cœur par le Conseil fédéral (DP 1864⁷). Cette réforme, on en parle depuis maintenant un bon demi-siècle, mais l'accouchement n'est pas attendu pour demain. Et ce n'est pas le récent séminaire⁸ organisé par les politologues de l'Université de Genève qui contribuera à une prochaine délivrance.

Des faits et gestes scrutés à la loupe

Les verres grossissants avec lesquels sont scrutés les faits et gestes des membres du gouvernement ne nous donnent-ils pas une image caricaturale du fonctionnement du collège? Tensions et inimitiés entre les conseillers fédéraux ont toujours existé. L'ego surdimensionné de l'une ou de l'autre ne facilite pas la collaboration. Et ce depuis 1848. Et il ne faut donc pas trop attendre de changements personnels au sein du gouvernement pour que disparaissent les difficultés relationnelles. Les gouvernements dirigés des démocraties parlementaires les connaissent également.

Plus importante est l'image que donne l'exécutif. Disputes et conflits à l'interne certes, mais à l'externe, le collège se doit de montrer un front uni: c'est l'essence même du principe collégial. Sur ce point, il suffirait d'appliquer la loi⁹: la chancelière coordonne les activités du gouvernement et assure l'information du public. On aimeraît l'entendre plus et un

peu moins les bavardages et confidences des conseillers fédéraux dans la presse du dimanche.

Gouvernement et Parlement en compétition

Impossible d'apprécier le travail du Conseil fédéral sans évoquer les rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif. Or ces rapports se sont détériorés. Le Parlement a pris la mauvaise habitude d'empêter sur les compétences du gouvernement (DP 1737¹⁰); il se lance aveuglément dans des entreprises législatives qui dépassent ses capacités de travail, torpille les projets équilibrés que lui présente le Conseil fédéral. Quant au gouvernement, il lui arrive d'ignorer les injonctions du Parlement (DP 1721¹¹). Or en l'absence de mécanismes de sanction – renversement de l'exécutif et dissolution du Parlement –, les deux pouvoirs sont condamnés à collaborer.

Pour une concordance restreinte

L'éviction de Ruth Metzler et l'élection de Christoph Blocher ont profondément modifié les

paramètres de la politique helvétique. Le choix de la concordance arithmétique n'a pas facilité le travail du gouvernement et ses rapports avec un Parlement parfois hostile à soutenir les magistrats élus par lui. L'opposition systématique de l'UDC, rejointe parfois par une gauche frustrée par la réticence des partis bourgeois à nouer des compromis, a rendu opaque le mécanisme de décision, quand elle ne l'a pas grippé.

DP milite depuis longtemps pour

une concordance à géométrie réduite, à savoir sans représentation de l'UDC au gouvernement. Mais cette concordance réduite ne peut fonctionner que si les partenaires gouvernementaux sont prêts à des compromis acceptables et défendables par chacun. A cet égard, les deux formations de centre droit, en essayant de passer en force en matière sociale et financière, portent une grande responsabilité dans le dysfonctionnement des institutions.

Cela ne signifie pas qu'une réforme du gouvernement soit superflue. Une direction plus visible du collège et un allégement des tâches ministérielles seraient les bienvenus. Mais l'analyse comparative ne conduit pas à une évaluation catastrophique de notre système de gouvernement. Ni le régime présidentiel à l'américaine, ni la monarchie républicaine à la française, ni les gouvernements à majorité parlementaire ne font mieux. Parfois même, ils font pire.

La démocratie directe en temps de crise

André Gavillet • 7 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14560>

Y a-t-il des constantes dans le traitement des crises financières en démocratie directe? Note de lecture de la thèse de Philipp Müller «La Suisse en crise (1929-1936)»

La crise financière de 2008, en quoi se différencie-t-elle de celle des années 30? L'exercice, analogies et différences, est un peu académique. Pour qui a vécu ces deux tremblements de l'économie, aucun raisonnement, théorique, ne supplantera le souvenir, émotionnel: ces files de chômeurs, attendant, publiquement sur la place de la Riponne, la distribution des soupes populaires.

Nonobstant, la comparaison est de nature à éclairer des caractéristiques du comportement helvétique, du fonctionnement des institutions. On se référera au travail de l'historien Philipp Müller,

consacré à *La Suisse en crise (1929-1936)*¹², aux éditions Antipodes, 2010. De cette recherche et mise en perspective, qui colle aux événements monétaires, financiers, économiques et sociaux, nous avons retenu, dans cette note de lecture, l'expérience ouvertement affichée d'une politique de déflation. Est-elle possible, à quel prix, dans un pays de démocratie semi-directe?

Le franc-or

Alors que les deux grandes monnaies ont déjà été dévaluées, la livre sterling en 1931 et le dollar en 1933, les autorités suisses font connaître, mieux, affichent et proclament leur attachement au franc-or. La valeur inchangée du franc suisse est économiquement fondée vu l'importance des réserves en or et du commerce de ce métal. Mais pour justifier cette position sont invoqués aussi des arguments d'«éthique»

financière: la Suisse se fait respecter en tenant ses engagements, pas question d'alléger artificiellement ses dettes! L'équilibre du budget, le refus de l'inflation sont la démonstration de la cohérence de cette politique. La défense du franc-or était chargée d'un sens vertueux, celui du respect de la parole donnée.

Mais une monnaie dévaluée rend les exportations plus compétitives. Or, la Suisse est un pays exportateur. Peut-elle se passer de ce stimulant? Oui, répondent les responsables de l'économie, à condition qu'on baisse les prix, que par un effort volontaire on obtienne le même résultat que par une manipulation de la monnaie.

Jean-Marie Musy

La Confédération n'a pas les compétences de fixer l'échelle des salaires. Mais elle est le plus